MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 91 (1992), p. 161-171

Luc Gabolde

Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710144	*Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d?Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)*	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	*Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe*	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	*Les textes de la pyramide de la reine Ânkhesenpépy II*	Bernard Mathieu
9782724709889	*Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies*	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	*Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32*	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	*Les « Magasins nord » de Thoutmosis III*	Sébastien Biston-Moulin
9782724709902	*La porte de Tibère à Médamoud I*	Dominique Valbelle
9782724710281	*Annales islamologiques 57*	Robin Seignobos (éd.)

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Luc GABOLDE

UN FRAGMENT DE STÈLE AU NOM D'AHMÈS-NÉFERTARY PROVENANT DE KARNAK*

L'angle inférieur gauche de stèle qui est entré au musée du Caire sous le n° 8/11/26/8 du registre temporaire a été découvert, selon la notice du *Répertoire* de G. Legrain [1], dans la « cour de la cachette » de Karnak [pl. 48]. On lui assigna alors le n° 494 du *Journal de fouilles,* numéro qui permet de déduire qu'il y fut trouvé entre le 10 et le 13 juin 1904, alors que le sondage avait atteint une profondeur d'environ huit mètres [2]. Le contexte de la trouvaille montre que la stèle était sans doute déjà incomplète au moment de son enfouissement, puisqu'aucun autre fragment n'en a été retrouvé dans les environs immédiats ou ailleurs dans la *favissa* [3]. Ce secteur de la cachette semble ainsi avoir fonctionné après la XXII[e] dynastie comme une décharge pour des pièces du « mobilier » du temple plus ou moins endommagées.

Le document, aujourd'hui exposé dans un recoin de la galerie XIII (coordonnées R 12 W 5) ne figure pas au *Catalogue général* du musée du Caire; ses textes ont néanmoins

* Mes remerciements s'adressent au Directeur du musée du Caire, le D[r] M. Mohsen, ainsi qu'au personnel de la conservation, qui m'a apporté son concours pour cette étude.

1. G. Legrain, *Répertoire généalogique et onomastique du musée du Caire,* n° 335.

2. Le n° 492 du *Journal de fouilles* (statue CG 42035) fut sorti le 10/6/1904, le n° 495 (statue CG 42022) en « juin, 1904 » et le n° 498 (statue CG 42231) le 13/6/1904 (Legrain, *Statues et Statuette de rois et de particuliers* I, p. 21 sq., 13-14, II, p. 75 sq.). Je n'ai pas trouvé d'indications sur les numéros intermédiaires (*Journal de fouilles,* n[os] 493, 496, 497). Les recherches furent arrêtées le 16 juin, 1904 (Legrain, *RT* 27, 1904, p. 61) au n° 519 du *Journal de fouilles* (*id.*, *RT* 28, 1905, p. 148); pour la profondeur de 8 m atteinte à ce moment, cf. *id.*, *RT* 27, 1904, p. 66.

3. D'autres documents extraits du même secteur et au même moment étaient aussi très incomplets : CG 42009 et 42018 (*Journal de fouilles,* n[os] 488 et 489) dont ne subsistent que des bustes, CG 42035 (*Journal de fouilles,* n° 492) dont ne reste que le bas, CG 42022 (*Journal de fouilles,* n° 495) dont manque un bon tiers, par exemple. Les objets exhumés s'échelonnant du Moyen Empire (CG 42018, *Journal de fouilles,* n° 489, Aménemhat III) à la XXII[e] dynastie (CG 42231 *Journal de fouilles,* n° 498), l'enterrement est donc postérieur à cette dernière époque. On trouve enfouis au même moment dans la cachette, aussi bien des documents où le nom d'Amon est intact : CG 42035 (*Journal de fouilles,* n° 492), que d'autres où il apparaît martelé puis restauré : CG 42022.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

été donnés par M. Gitton, dans la seconde édition de l'ouvrage qu'il a consacré à Ahmès-Néfertary, d'après une note communiquée par M^me^ Gay Robin [4].

Description

La stèle fragmentaire se présente comme un bloc de granit noir [5] décoré sur une seule face. Elle a perdu à peu près la moitié de sa partie droite plus environ un quart de son sommet. Le côté gauche et la face inférieure sont légèrement obliques, s'évasant vers l'arrière du monolithe; aussi, pour pouvoir tenir verticalement, la stèle devait-t-elle être encastrée dans un socle. Le cintre était en partie occupé par un Amon trônant (→), dont — fait notable — l'image n'a pas été martelée; la plus grande partie des plumes de sa coiffe, son visage et son bras gauche manquent. Le dieu était suivi d'une reine debout (→), dont sont conservés le bras gauche, le bas du torse, les jambes — moulées dans une robe collante — et l'extrémité de la main droite. Devant elle subsiste le bas d'un cartouche suivi de la mention , « qu'elle vive! ». Au-dessous viennent les restes de quatre lignes de texte (→) :

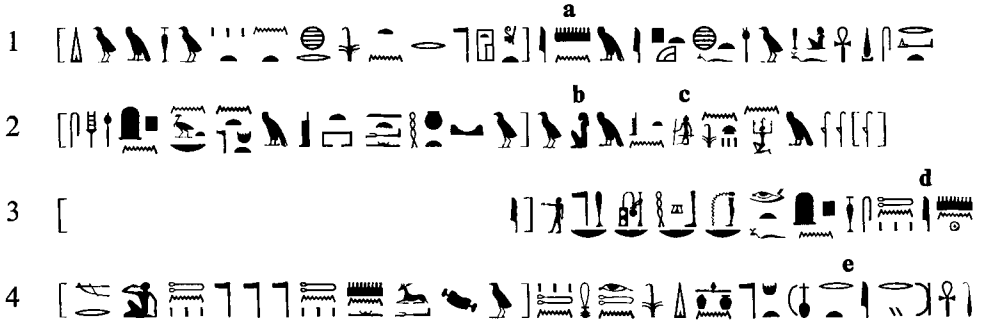

a. Le nom d'Amon est intact.

b. Le déterminatif porte une coiffure féminine avec des traces qui pourraient correspondre à une dépouille de vautour, mais celles-ci sont extrêmement ténues et sont peut-être de simples irrégularités de la pierre.

c. L'idéogramme présente une ligne de sol. La coiffure du personnage n'est pas clairement indiquée; il s'agit probablement d'une couronne-*ḥprš* mais on ne peut exclure une couronne blanche ou même rouge.

d. Le nom d'Amon-Rê est à nouveau intact.

e. La fin de la ligne, à partir de la moitié du cartouche environ, est assez mal gravée, à peine incisée, comme avec difficulté ou avec hâte.

4. M. Gitton, *Ahmès Néfertary*, 2^e^ éd., p. 31 et 106 (addition à la p. 31). Le texte présenté aujourd'hui est assez différent de celui proposé par Gitton; ces disparités modifient sensiblement l'interprétation que l'on peut en donner.

5. Gabro; hauteur : 0,71 m; largeur : 0,45 m et épaisseur : 0,29 m.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Stèle au nom d'Ahmès-Néfertary. (Fragment provenant de Karnak.)

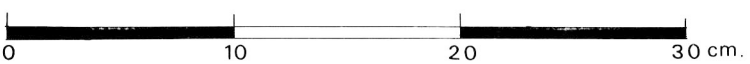

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Traduction

L. 1 [Donné comme faveur de par le roi au sanctuaire d'] (**a**) Amon dans Opet (**b**), conformément à l'ordre de Sa Majesté de faire en sorte (**c**)

L. 2 [que l'on dresse cette stèle de la servante de l'épouse divine dans la Place de Vérité Hénoutdjou]jou (**d**) à l'emplacement de (**e**) la statue (**f**) de couronnement royal (**g**) de millions d'années (**h**).

L. 3 [...] Ô tout prêtre-*ḥm-nṯr*, tout scribe, tout prêtre-*ḫry-ḥb*, tout prêtre-*wᶜb* qui viendra à voir cette stèle, qu'Amon-Rê vous favorise (**i**),

L. 4 [que vos dieux vous aiment et que soit établie] votre [descendance] (**j**), selon que vous accomplirez l'offrande-que-donne-le-roi pour l'épouse divine Néfertary, qu'elle vive (**k**)!

(**a**) *Dỉw m ḥswt nt ḫr nswt r ḥwt-nṯr nt* : remplissant convenablement la lacune, la restitution se raccorde sans difficulté à la mention de divinité au début du texte conservé, selon une formule abondamment attestée [6].

(**b**) *'Imn-m-'Ipt* : en l'absence de déterminatif, on peut sans hésitation reconnaître ici non pas un prénom mais une mention d'Amon dans/d'Opet. Le « [sanctuaire d']Amon-dans-Opet » dont il est question désigne sans doute le temple d'Amon-Rê lui-même [7].

(**c**) *Ḫft wḏ ḥm·f rdỉt* : ce tour, courant dans ce genre de contexte [8], se lie sans peine à la restitution proposée pour le début : c'est bien conformément à un décret de Sa Majesté que la stèle a été attribuée [9]. D'ailleurs, l'emploi de *ḥm·f* renvoie à peu près obligatoirement à une mention antérieure du roi, sous forme de *nswt, nswt-bity* ou *nb-T3wy*, telle que j'ai été amené à la supposer.

(**d**) *Sᶜḥᶜ wḏ pn n bꜣkt nt ḥmt-nṯr Ḥnwt-ḏww* : la restitution est très conjecturale; elle dépend de la manière dont on complète les signes . Un pronom dépendant féminin *wy*, ou une désinence du pseudo-participe *-kwỉ*, envisageables au premier abord, soulèvent cependant des difficultés de raccord avec le reste du texte où une première personne du singulier, ne renvoyant à aucun nom précédemment cité, n'a pas sa place. Sous toutes réserves, je propose que les deux signes correspondent à la fin d'un nom propre en *w*.

6. *Urk.* IV, 1793, 16; 1828, 15; 1829, 9; 1834, 6.

7. Sur Amon-d'Opet, cf. J. Quaegebeur, *RdE* 37, 1986, p. 104 sq., avec bibliographie, qui reconnaît dans de telles mentions le dieu « Aménophis » et rappelle qu'il est abusif d'y voir seulement l'Amon de Louqsor.

8. Cf. P. Lacau, H. Chevrier *et al.*, *Chap. Hatsh.*, p. 99, l. 17, p. 101; Chr. Zivie, *Giza au deuxième millénaire*, *BdE* 70, p. 66, l. 7. Pour la suite de la formule, *ibid.*, p. 69 et surtout p. 179, l. 3.

9. On comparera avec l'association des deux formules, presque identiques mais non liées par *ḫft*, dans la biographie d'Hapouseneb : *ỉrw m ḥswt nt ḫr nswt ... [r ḥwt-nṯr nt] 'Imn-Rᶜ nswt-nṯrw <ḫft> wḏ ḥmt n ...* (*Urk.* IV, 471, 10-12).

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il se trouve que l'unique parallèle que l'on connaisse à la stèle Caire 8/11/26/8, la stèle BM 1515 de Khâ [10], dédiée également à Amon et Ahmès-Néfertary, mentionne justement une « servante de l'épouse divine dans la Place de Vérité *Ḥnwt-ḏww* ». Ce nom rare, qui, après un réexamen récent de la stèle par M^me^ C. Keller, aurait été non pas gravé mais ajouté à la peinture lors de la réfection post-amarnienne de la stèle londonienne [11], se raccorderait sans difficulté aux signes subsistants de notre document. Je ne tiens donc pas pour impossible que ce soit le même personnage qui ait été mentionné dans les deux cas. En effet, tant en raison de son titre de « servante de l'épouse divine dans la Place de Vérité » que de la présence de la reine divinisée dans le cintre, il ne fait pas de doute que l'Hénoutdjouou de la stèle BM 1515 ait été attachée au culte d'Ahmès-Néfertary [12]; il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce que sa position l'ait amenée à consacrer aussi une stèle dans Karnak [13].

(e) *St n(t)* : le découpage *st n(t)* « la place de » [14], malgré la succession un peu curieuse de génitifs qu'il entraîne, a été préféré à *st tn* « cette place » parce qu'il est apparu problématique d'apposer l'expression « statue d'apparition royale de millions d'années » à des termes qui se seraient trouvés dans la lacune précédente.

(f) *Twt* : le signe-mot est conventionnel et ne garantit pas l'apparence de l'effigie de royale : il peut s'agir d'une représentation masculine ou féminine, debout ou assise, en pierre ou en bois. Ailleurs, c'est le terme *ḫnty* qui est utilisé pour désigner ces « statues de millions d'années » (ci-dessous, n. h).

(g) *Nswt-ḫ'w* : « d'apparition royale/de couronnement royal », non attesté en relation avec des statues. Il faudrait envisager des effigies sur lesquelles auraient été perpétrés

10. I.E.S. Edwards, *HTBM* VIII, p. 53 sq. et pl. 45; *Urk.* IV, 1645. La stèle est, dans son état primitif, probablement contemporaine de Thoutmosis IV qui apparaît officiant. Elle est, en tout état de cause, antérieure à Akhenaton comme le montrent les martelages puis réfections des images et noms d'Amon.

11. Mme C. Keller, qui a eu l'amabilité de m'autoriser à mentionner cet important détail, suppose qu'il a dû y avoir réappropriation par Inherkhâou I — parfois surnommé Khâ, et d'après d'autres sources justement époux d'une certaine Hénoutdjouou — de la stèle BM 1515, qui avait bien primitivement appartenu au Khâ de la tombe n° 8 inviolée de Deir al-Médina. Par une voie indépendante, Ch. van-Siclen serait arrivé à une conclusion identique. Notons enfin que le texte ne stipule pas qu'Hénoutdjouou était une parente de Khâ dont la femme s'appelait Méryt. Toutefois, il faut remarquer que l'épouse d'Inherkhâou I nommée Hénoutdjouou (BM 597, Edwards, *HTBM* VII, pl. 28 + Turin 9506/50220, M. Tosi, A. Roccati, *Stele...*, n° 50220), ne porte aucun titre en rapport avec Ahmès-Néfertary et est simplement *nbt-pr*.

12. J. Černý, *Community of Workmen*, *BdE* 50, p. 47; Gitton, *Ahmès Néfertary*, p. 82.

13. Où la reine était assurément vénérée. La cachette de Karnak a livré au moins deux autres stèles consacrées à Ahmès-Néfertary, *JE* 36718 et *JE* 36717. Cf. aussi Chr. Loeben, dans *Karnak* VIII, p. 238-240.

14. L'accord du génitif est souvent ignoré au Nouvel Empire (A.H. Gardiner, *Egyptian Grammar* [3], § 86).

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les rites du couronnement [15]. L'existence d'images de ce genre, notamment à Karnak, n'est pas à écarter [16].

(h) *Ḥḥ n rnpwt* : il n'y a pas d'autre exemple de la formule entière « emplacement de la statue de couronnement royal de millions d'années ». Quelques « statues de millions d'années » sont en revanche attestées.

1. Une effigie de Thoutmosis III mentionnée sur une stèle trouvée dans le temple de Ptah et décrite comme :

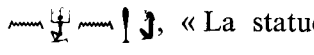 , « La statue-*twt* de millions d'années de Ma Majesté » (...)
, « dont le nom est Menkheperrê est grand d'offrandes » [17]. Elle recevait des oblations en quantité, qui étaient ensuite transférées au temple de Ptah [18].

2. Une statue de Thoutmosis III, donnée par Aménophis II à Nebouaouy et placée dans le temple d'Osiris à Abydos :

« Son fils, le roi de Haute et Basse-Égypte Âakhépérourê, doué de vie éternellement, renouvela pour moi les faveurs, il me donna une statue-*twt* de son père le roi de Haute et Basse-Égypte Menkhéperrê, doué de vie, son image-*ḫnty* de millions d'années dans la demeure de son père Osiris, <ainsi que> les offrandes divines, les champs et les vergers; tous les actes <qui l'attestent> ayant été établis comme il faut » [19].

3. Une statue du fils royal Khâemouaset provenant aussi d'Abydos [20] et désignée comme :

« Sa statue-*ḫnty* de millions d'années afin d'exister <dans> le nome Thinite pour toujours, la source (?) [21] du Maître de l'Éternité, la place glorieuse des invocations d'offrande (...) » [22].

15. À l'image de ces rites d'enterrement qui étaient pratiqués sur les statues figurant le « vieux roi » au cours de la célébration de la fête-*sed*, tels que nous les a conservés le *Papyrus Dramatique du Ramesseum*. Cf. W. Helck, *Orientalia* 23, 1954, p. 95 sq. Notons que pendant la cérémonie de couronnement, le roi est « l'image » (*ḫnty*) d'Atoum sur la tête de laquelle le dieu place ses « couronnes-*ḥ'w* » (Chr. Zivie, *Giza au deuxième millénaire*, *BdE* 70, p. 66 et 70).

16. Cf. le fragment — de provenance inconnue — d'une statue d'[Amon] imposant sa main sur la couronne de Toutânkhamon, au Metropolitan Museum de New York (W.C. Hayes, *Scepter* II, p. 301, fig. 186).

17. *Urk.* IV, 768, 14-769, 2.

18. *Urk.* IV, 769, 3-5.

19. *Urk.* IV, 1495, 2-7.

20. BM 947; A.W. Shorter, *Studies Griffith*, 1932, p. 128-132.

21. Schorter butte devant le mot; faut-il lire un singulier (non attesté) de *ḳrty* (*Wb* V, 58, 4), « les sources du Nil », qui entre parfois dans la composition d'une épithète d'Osiris : *nb-ḳrty* ?

22. K*RI* II, 889, 11-12.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On rapprochera ces citations de l'hypothèse de D. Arnold selon laquelle c'est la présence, dans les temples dits « funéraires », de statues royales soumises à un culte qui conférerait à ces derniers le caractère de « temples de millions d'années » [23]. Notons dans deux des trois textes la référence, dûment notée, aux revenus d'offrandes qui paraissent être attachés de manière inaliénable à ces statues. Le contenu de la lacune qui, dans notre texte, suit cette mention, n'est pas restituable; sans doute y était-il précisé la nature de la faveur accordée.

(i) *'I ḥm-nṯr nb, sš nb, ḫry-ḥb nb, w'b nb* (. . .) : la formule « d'appel aux vivants » est sans originalité [24]; tout au plus remarque-t-on qu'elle ne s'adresse qu'à des membres du clergé (hormis les scribes, qui pourraient d'ailleurs être scribes d'Amon), les seules personnes, de fait, à pouvoir voir la stèle, si celle-ci se trouvait à l'intérieur du temple d'Amon-Rê.

(j) *Mr ṯn nṯrw·ṯn* : restitution hypothétique, calquée sur les exemples fournis par les monuments d'Ahmès [25] et de Iouf [26]. *Mn iw'w·ṯn*, est une expression de la stèle de Djehouty [27], mais d'autres étaient envisageables [28].

(k) *Ḥtp-di-nswt* : l'offrande-que-donne-le-roi adressée à Ahmès-Néfertary, seule [29] ou accompagnée d'Amon et d'Aménophis I^er^ [30], est une des caractéristiques de sa divinisation [31].

Commentaire

Le problème de la datation.

Le contexte de la découverte n'a pas fourni d'élément décisif. La restitution de Hénoutdjouou qui a été proposée pour le nom lacunaire de la l. 2 assigne au monument une date postérieure à l'épisode amarnien [32]; toutefois, la présence de ce personnage est incertaine. Des particularités internes au monument fournissent quelques indications complémentaires, mais peu précises. La reine qui est représentée dans le cintre ne semble pouvoir être autre qu'Ahmès-Néfertary, la bénéficiaire de la formule « d'offrande-que donne-le-roi » de la l. 4. Bien qu'elle soit, dans ces deux circonstances, qualifiée de on ne saurait en déduire que la reine est vivante puisqu'une vingtaine de stèles, au moins, où Ahmès-Néfertary est accompagnée de cette épithète, furent gravées à une date où elle était assurément décédée [33]. La position de la reine et le contexte dans lequel elle est citée constituent des indices plus probants : placée directement derrière

23. D. Arnold, *Wandrelief und Raumfunktion, MÄS* 6, p. 623.

24. Cf. J. Sainte-Fare-Garnot, *L'Appel aux vivants, RAPH* 9, et, pour des exemples du Nouvel Empire, Lacau, *Mélanges Maspero, BdE* 32, p. 211-227.

25. *Ibid.*, p. 212.

26. G. Daressy, *ASAE* 17, 1917, p. 243.

27. *Urk.* IV, 440, 2.

28. Comme *sw³d.ṯn n ḫrdw.ṯn* (inscription de Pahery, *Urk.* IV, 121, 8).

29. Statue de Souty et Hor, *Urk.* IV, 1949, 1-3.

30. CG 34034.

31. Gitton, *Ahmès Néfertary*, p. 86.

32. Ci-dessus, n. ***d*** et 10.

33. Il s'agit des documents n^os^ 10, 16, 19, 20, 26, 27, 31, 33, 34, 39, 46, 48, 49, 51, 52, 61, 73, 87, 89, 90 de la liste de Gitton (*Ahmès Néfertary*, p. 45-49). Pour mémoire, rappelons que la reine mourut après l'accession au trône de Thoutmosis I^er^ (*ibid.*, p. 20 sq.).

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

le dieu dans le cintre [34], d'une part, et bénéficiaire de « l'offrande-que-donne-le-roi » à la l. 4 du texte, d'autre part, elle apparaît ici incontestablement divinisée [35]. Or, c'est du règne de Thoutmosis III que datent les premiers témoins de cette divinisation [36]. L'absence de martelage de la figure d'Amon et des deux occurrences de son nom dans le texte permet, par ailleurs, de supposer *a priori* que la stèle est post-amarnienne. Mais ce détail ne peut constituer un argument définitif : d'autres trouvailles de la *favissa* tardive antérieures à Akhenaton présentent de confondantes mentions intactes du dieu dynastique [37]. Les tenues vestimentaires de la reine ou du dieu ne dénotent rien de particulier : elles s'accordent autant avec les usages, en matière de représentation royale ou divine, en vigueur pendant la XVIII^e^ dynastie que pendant la XIX^e^, mais la forme du corps de la reine, la ceinture basse d'Amon, la grande sobriété du vêtement d'Ahmès-Néfertary et l'absence des ceintures rubannées [38] la rapprochent toutefois plus de ce que l'on rencontre dans la première moitié de la XVIII^e^ dynastie [39]. L'épigraphie, pour sa part, n'a pas fourni de détails susceptibles d'orienter la datation.

En somme, la stèle ne peut remonter au-delà du règne de Thoutmosis III (premières traces de la divinisation d'Ahmès-Néfertary), mais sa date effective demeure assez floue. En prenant en compte l'absence de martelage atonien — indice certes non décisif, mais qu'il est difficile d'ignorer —, je serais tenté de conclure, du moins provisoirement, que la stèle est postérieure au règne d'Akhenaton. Elle pourrait être contemporaine de la réfection de la stèle BM 1515 et avoir été commanditée par la même Hénoutdjouou.

Nature et objet du décret.

La stèle constitue l'acte d'attestation du décret royal. L'objet même du décret, la faveur proprement dite qu'il pérennise, était probablement mentionné dans la lacune

34. Le seul parallèle exact est constitué, on l'a vu, par la stèle BM 1515. D'autres stèles montrent une disposition proche avec une place de choix laissée à la reine : derrière Osiris et suivie d'un prince Ahmès : CG 34080, Lacau, *Stèles du Nouvel Emprie*, pl. 41. Un passage de porte à Karnak la montre encore derrière Amon, mais cette disposition est le résultat d'une modification de Ramsès II et c'est Aménophis I^er^ et non Amon qui avait été dans un premier temps (sous Séthi I^er^) gravé (Loeben, *Karnak* VIII, p. 237). La reine suit encore Amon et précède Séthi I^er^ et Ramsès II sur une stèle de Gournah (Petrie, *Qurnah*, pl. 45).

35. Cf. Gitton, *Ahmès Néfertary*, p. 90. L'offrande *ḥtp-di-nswt* s'adresse parfois à Ahmès-Néfertary divinisée en même temps qu'à d'autres divinités (*ibid.*, p. 86).

36. CG 34029, Lacau, *Stèles*, pl. 22, et peut-être une stèle de Imen-em-heb (J.-M. Kruchten, *Stud. Lichtheim* II, 1990, p. 646-652; *id.*, *Du Nil à l'Escaut*, p. 115, doc. 111).

37. CG 42001, 42050, 42057, 42058, 42060, 42078, 42084. Dans le cas qui nous occupe, il peut y avoir eu négligence de la part des iconoclastes, d'autant que la gravure très superficielle de la fin de la l. 4 de notre stèle pourrait indiquer que la face n'était pas parfaitement accessible. Sans compter qu'Amon ne fait en général pas l'objet de persécutions amarniennes sur les monuments ruinés ou brisés.

38. Présentes à partir de l'époque postamarnienne (réfection de la stèle BM 1515 de Khâ), elles sont représentées sur des stèles de la fin de la XVIII^e^ dynastie (CG 34037) et sur les représentations du début de la XIX^e^ dynastie (Loeben, *Karnak* VIII, p. 235 et 241).

39. Cf. ainsi, la sobriété et l'élégance des formes féminines sur les stèles Berlin 15699 (D. Wildung, *Mitt. Äg. Sam.* VIII, p. 255, pl. 34), CG 34013 et CG 34034, entre autres.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la l. 3 [40]. Ce qui est accordé est en relation étroite avec « l'emplacement de la statue de couronnement royal de millions d'années ». Ce dont il s'agissait précisément relève cependant du domaine de l'hypothèse.

En suivant la piste des rares « statues de millions d'années » connues, on constate que ces dernières sont apparemment pourvues de revenus d'offrandes et que l'une d'elles, celle mentionnée sur la stèle de Nebouaouy, avait été expressément « donnée » à ce dernier comme faveur royale, dans le temple d'Osiris, avec les revenus qui lui étaient liés (ci-dessus, n. h, 2). Notre stèle Caire 8/11/26/8, par la présence du nom et de l'image d'Ahmès-Néfertary, d'une part, et la mention de « l'emplacement des statues de couronnement royal de millions d'années », d'autre part, ne pourrait-elle pas consacrer l'attribution d'une effigie de la reine à Hénoutdjouou, dans Karnak? On explique mal, sinon, la présence de la vénérable souveraine dans ce contexte de statues.

Le principe de ces donations est d'ailleurs connu, notamment de la part de reines : il stipulait que les offrandes adressées à la statue royale ainsi attribuée soient transférées, une fois le rituel accompli, au bénéficiaire de l'acte [41]. Iouf s'était ainsi vu attribuer une statue d'Ahhotep, par la reine elle-même, ainsi que les revenus d'offrandes qui lui étaient attachés : « Elle me dota d'une statue de Sa Majesté (fém.) et elle me donna ses offrandes alimentaires, à savoir 100 pains-*bit* et des pains-*prsn*, de la bière (deux jarres), de l'échine de toute <sorte de» bétail> [42]. Par la suite, il se vit encore offrir une statue de la reine Ahmès (épouse de Thoutmosis I[er]) [43]. Nebouaouy, on l'a constaté, bénéficia du même privilège (ci-dessus, n. h, 2) en se voyant octroyer par Aménophis II une « statue de millions d'années » de son père Thoutmosis III, dans le temple d'Osiris à Abydos, ainsi que les revenus qui lui étaient liés. Cette cession conduisait le bénéficiaire à assumer la fonction de gérant de la dotation (*ḥnky*) affectée à l'entretien de ces effigies [44]; il s'agissait généralement de terrains dont on établissait soigneusement le bornage [45]. L'avantage matériel que constituait le reversement des offrandes était perçu par l'intermédiaire des statues et de leurs autels [46] : en fin de parcours, ces transferts

40. Gitton (*Ahmès Néfertary*, 2[e] éd., p. 107), à partir d'une copie très infidèle du texte, avait supposé qu'il instaurait des récompenses pour ceux qui accompliraient des actes de piété pour les souverains du passé, en érigeant des stèles à leur mémoire. Il y aurait eu là, selon lui, l'origine du succès des représentations d'Ahmès-Néfertary et de sa famille. Les amendements apportés au texte ne permettent plus cette interprétation.

41. W. Helck, *LÄ* V, col. 1266, *s.v.* « Königstatuen » et surtout *id.*, *Materialien* II, p. 227, où en est exposé le principe économique. Ces attributions et reversements d'offrandes sont d'ailleurs une pratique institutionalisée. La stèle du temple de Ptah rapporte ainsi que les offrandes, après avoir été consacrées à Amon et Renenoutet vont aux statues du roi (*Urk.* IV, 768). Un document de Thoutmosis IV décrit de même un transfert entre l'Amon de Karnak et des statues de Thoutmosis III et IV (*Urk.* IV, 1554).

42. *Urk.* IV, 30, 15-31, 3.

43. *Urk.* IV, 31, 8-13.

44. Statue de Nakht, Legrain, *Répertoire*, n° 76.

45. Stèle-frontière de Khaout relative au bornage des terrains affectés à l'entretien d'une statue de Thoutmosis IV, *Urk.* IV, 1611, 8-12. Pour les stèles de bornage des propriétés fournissant les offrandes des statues, cf. D. Meeks, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I[er] millénaire av. J.-C. », *OLA* 6, p. 605-687.

46. Stèle de la donation de Senenmout, Helck, *ZÄS* 85, 1960, p. 23-34, l. 11; *id.*, *Hist.-biogr. Texte*, *KÄT*, p. 122-126.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

« en cascade » étaient destinés à la table d'offrandes d'un particulier favorisé par le roi : « Sa Majesté me donna les offrandes divines déposées devant sa statue-*ḫnty* dans son temple d'Union-à-Ptah (temple funéraire d'Aménophis III à Memphis), <celui> qu'a fait Sa Majesté dans les territoires inondables de l'ouest de Memphis. Quand le dieu se sera satisfait de ses offrandes et que cette statue aura pris ses offrandes-*mḏ3y*, il est stipulé que les pains soient déposés pour ce serviteur (= pour moi) par le prêtre-*ḫry-ḥb* qui sera dans sa demeure (= le sanctuaire de la statue) »[47].

Il n'est donc pas impossible qu'une statue d'Ahmès-Néfertary, placée à proximité de « la place de la statue de couronnement royal de millions d'années », ait été « donnée » à Hénoutdjouou (si l'on accepte cette restitution) et la stèle Caire 8/11/26/8 en aurait garanti l'attribution. Sans doute, y aurait-il quelque intérêt à rechercher dans Karnak la trace d'une telle effigie de la reine mais il serait bien difficile d'aboutir à une identification certaine[48].

Plus mystérieuse encore est « la place de la statue de couronnement royal de millions d'années ». Il est tentant de rapprocher cette mention de ce que Legrain appelait un « Thoutmoseum »[49] et Barguet le « siège d'intronisation d'Amon »[50] : une plate-forme rectangulaire située au sud du V^e^ pylône, sur laquelle se dressait un édicule périptère à piliers osiriaques. Le nom antique de ce sanctuaire est encore controversé, mais il a pu être en rapport avec les couronnes royales[51]. Le monument était, selon Barguet, le cadre d'une phase importante des cérémonies de couronnement : l'imposition des diadèmes par Amon, juste après l'intronisation royale[52]. Deux statues en calcaire de Thoutmosis II et une autre en granit rose de Thoutmosis I^er^ y furent trouvées[53] et témoignent d'un rôle commémoratif, mais on ne connaît pas de statue d'Ahmès-Néfertary à cet endroit précis[54]; aussi, l'incertitude sur la « place de la statue de couronnement royal de millions d'années » n'est-elle pas encore levée.

47. Statue d'Amenhotep provenant de Memphis, *Urk.* IV, 1797.

48. Quatre statuettes de la reine proviennent de Karnak : celle trouvée au temple d'Osiris-*heqa-djet* (Legrain, *RT*, 22, 1900, p. 135); les deux statuettes trouvées dans la « cour de la cachette » : CG 42050 et la figurine d'Édimbourg; et la statue de Turin cat. 1370. Une grande statue est encore en place dans la « Ouadjyt » et pourrait mieux correspondre à l'effigie envisagée ici : PM II/2, p. 80; Gitton, *Ahmès Néfertary*, p. 20 sq. et Loeben, *Karnak* VIII, p. 239.

49. Dans *EEF Report*, 1907-1908, p. 81.

50. Barguet, *Temple*, p. 115, 316-317, 333.

51. On a voulu y reconnaître le *'Imn-wṯst-ḥ'w*, le « support des couronnes d'Amon » de Thoutmosis III (*id.*, *BIFAO* 52, 1953, p. 148; *id.*, *Temple*, p. 316), un édifice qui aurait succédé à la « chapelle blanche » de Sésostris I^er^, *wṯst-sḫmty-Ḥr*, « Celle qui coiffe les couronnes d'Horus » (*ibid.*, p. 317).

52. *Id.*, *BIFAO* 52, 1953, p. 148 sq.

53. Une des statues de Thoutmosis II, brisée à la taille, est encore en place, en compagnie de la statue en granit rose de Thoutmosis I^er^. La seconde statue de Thoutmosis II, entière quoique le visage soit mutilé, a été dégagée en 1908 (Legrain, *EEF Report*, 1907-1908, p. 81) et se trouve aujourd'hui dans l'atrium central du musée du Caire (*id.*, *Répertoire*, n° 336), JE 41205.

54. Toutefois, une représentation de la reine, d'époque ramesside, est située presque en face du « trône d'intronisation d'Amon », PM II/2, p. 86 (226) et la statue de la reine installée dans la « Ouadjyt » est aussi très voisine de cet édifice.

BIFAO 91 (1992), p. 161-171 Luc Gabolde
Un fragment de stèle au nom d'Ahmès-Néfertary provenant de Karnak.
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net